CHU BESANÇON

NOTE AUX NOUVEAUX INTERNES

Vous avez choisi d'effectuer votre troisième cycle à la faculté de BESANCON, la date d'entrée en fonctions au C.H.U. de BESANCON ou dans les établissements périphériques en qualité d'interne est prévue le 03 novembre 2025

Afin de procéder à votre nomination d'interne, les pièces suivantes doivent impérativement être fournies dans les meilleurs délais et **avant** votre entrée en fonctions quelle que soit votre affectation (C.H.U. ou périphérie) à :

DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES
Bureau des Internes – 3 boulevard Fleming bâtiment blanc -25030 Besançon Cedex
☎ lignes directes: 03.81.21.82.89 – 03.81.21.87.03
☎ lignes internes : 18289 / 18703
horaires ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- ☞ **Un certificat médical** délivré par un médecin hospitalier précisant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières que vous postulez

- ☞ **passeport vaccinal (voir document joint) à faire signer :** Hépatite B, Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite

- ☞ **Une pièce d'identité en cours de validité** (photocopie de la carte d'identité recto verso ou du passeport)

- ☞ le cas échéant**, titre de séjour en cours de validité** (photocopie du titre recto verso) accompagné d'un extrait d'acte de naissance traduit

- ☞ **Un extrait de casier judiciaire numéro 3** :
  Casier judiciaire National - 107, rue du Landreau - 44079 NANTES cedex1
  ☎ 02 51 89 89 18 – www.cnj.justice.gouv.fr

- ☞ **Relevé d'identité bancaire ou postal** (pas de chèque annulé)

- ☞ **Copie de l'attestation de Sécurité Sociale ou copie de la carte vitale**

- ☞ **Une photo d'identité**

- ☞ **Fiche de renseignements dûment complétée et signée (voir document joint)**

Les internes issus d'une autre région doivent potentiellement effectuer un changement de Caisse d'Assurance Maladie et prendre contact avec la **CPAM –** 2 rue Denis Papin à Besançon si leur affectation est au CHU. Concernant les autres affectations, ils doivent se mettre en relation avec la Caisse d'Assurance Maladie du lieu de leur résidence pour leur période d'internat.

Les possibilités de logement à l'internat situé au CHU Jean Minjoz sont limitées et pour les internes intéressés et affectés au CHU, il conviendra d'établir le plus rapidement possible une demande écrite adressée à **Monsieur le Directeur des Services Hôteliers** - 3 boulevard Fleming bâtiment blanc - 25030 Besançon Cedex - Tél. 03 81 21 87 48 ou sur le lien : https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/les-etudes-medicales/formulaire-internet-chu-chambre-internat.html

La constitution d'un dossier COMPLET conditionne le versement de la rémunération du mois de novembre 2025